

« Sensibilisation, mobilisation et conscientisation des communautés de Zamai et Moskota sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels en contexte d'urgence humanitaire »

FICHE TECHNIQUE

SEANCE DE DSCUSSION AVEC LES FILLES ET LES FEMMES SUR L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS SUR LES BENEFICIAIRES (PEAS) : LES STRATEGIES DE REMONTEES DE PLAINT

Octobre 2021

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les filles et les femmes font face le plus souvent à des stéréotypes sociaux en ce qui concerne les abus et exploitation sexuels dont elles sont victimes par les humanitaires sur elles. On les accuse d'être des provocatrices, ce qui fait qu'il y a un silence autour de la question. Elles

sont traumatisées par le regard de la société sur elles et n'osent pas s'exprimer dans la plus part des cas. C'est qui les rend plus vulnérables. Ces abus et exploitations s'expliquent par d'échange d'argent, d'emploi, de biens, ou des services contre des rapports sexuels y compris des faveurs sexuels. Il est nécessaire d'aider ses filles et femmes de cette communauté en leur expliquant qu'il y a des comités communautaires PEAS qui ont été mis sur pied dans les 02 communautés;

Ces différents acteurs sont des volontaires acquis à la cause qui s'engagent à mener des actions préventives (sensibilisations, causeries éducatives etc....) sur la PEAS, la dénonciation des cas, le suivi des mécanismes de remontée des plaintes.

Il s'agit donc d'organiser les séances de discussions et de causeries avec les filles et les femme afin de discuter sur les questions liées aux actes d'exploitations et d'abus sexuels que pourrait commettre les acteurs humanitaires sur elles à l'occasion de leurs interventions. Ces échanges visent essentiellement à attirer l'attention sur ces actes qui se produisent souvent et dont sont victimes et ont peur d'en parler, pis encore, que les communautés tendent à normaliser et à encourager. Il est surtout question de les informer sur les principes fondamentaux qui régissent l'assistance humanitaire, principalement régie par LA GRATUITE et LE RESPECT DE LA DIGNITE HUMAINE. En ce sens, AUCUNE AIDE NE DEVRAIT FAIRE L'OBJET D'UN ECHANGE DE QUELQUE NATURE QU'IL S'AGISSE. Il est encore plus important de faire comprendre à l'ensemble de la communauté, par elles que les actes d'abus et d'exploitations sexuelles qui pourraient survenir lors des interventions humanitaires sont formellement interdites par les Nations Unies, et de ce fait, sévèrement punies par le Système des Nations Unies.

C'est dans cette optique que sont organisées des sessions d'échanges et de discussion avec les femmes et les filles dans les localités de Zamai et Mozogo.

Objectifs de la rencontre de discussion

- Sensibiliser en renforçant leur capacité sur les actes d'exploitation et d'abus sexuels qui surviennent à l'occasion des interventions humanitaires
- Informer les filles et les femmes sur les principes de l'assistance humanitaire régis par la gratuité et le respect de la dignité humaine
- Amener les filles et les femmes à briser le silence sur les situations d'exploitation et d'abus vécus à dénoncer ;
- Susciter un engagement personnel de ces filles et femmes à sensibiliser leurs paires.

Cibles de la rencontre	<p>Cette rencontre cible 25 filles et femmes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 Les leaders des associations de jeunes filles - 15 Les leaders des associations de femmes
Resultats escomptés	<p>Les résultats ci-après sont attendus à l'issue de cette action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les participants comprennent le principe de l'aide humanitaire ; - Les participants comprennent bien les actes d'abus et d'exploitation sexuels commis lors des interventions humanitaires ; - Les participants prennent l'engagement de mener des sensibilisations dans leurs groupes respectifs ; - Les participantes brisent le silence autour de la question de PEAS sachent faire remonter leur plaintes vers les comités mis en place, les relais ou intervenants sociaux ;
Lieux des rencontres	<p>Les rencontres se tiendront dans les communautés de Zamai à Mozogo dans 2 sites distincts</p>
Méthodologie	<p>La méthodologie préconisée ici ce sont les échanges et les discussions. On privilégie beaucoup les échanges actifs dans ce cadre.</p>
Axes de la discussion	<p>La discussion va s'articuler sur des points essentiels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Introduire clairement l'objet de l'échange, en expliquant clairement que l'on parlera de la prévention des cas d'abus et d'exploitation sexuels commis par les acteurs humanitaires sur les bénéficiaires de l'aide ; - Comprendre la notion de l'aide humanitaire et le principe de la gratuité (c'est quoi l'aide humanitaire ? Selon vous est que l'aide est gratuite ou payant c'est-à-dire en échange de quelque chose ? Si oui, que peut-on échanger pour avoir de l'aide ? qui est bénéficiaire de l'aide et qui est acteur ou intervenant (Pour clôturer, est ce que c'est normal qu'une ou une bénéficiaire ait une relation avec un acteur humanitaire) - Comprendre les actes d'abus et d'exploitation sexuelle sur les bénéficiaire (prévenez leur que nous allons aborder un sujet sur lequel les gens n'aiment pas s'exprimer en public : les questions d'abus sexuel : ensuite demander leur ce qu'est abus ou exploitation sexuelle : expliquer leur ensuite clairement les types d'abus et d'exploitation sexuelle.

- Ensuite, demander leur si une relation intime entre un acteur humanitaire et un bénéficiaire est normale et autorisée ? Qu'en pensent-ils (Spécifier c'est qui un acteur humanitaire) expliquer leur que ces cas surviennent très souvent lors des interventions humanitaires, par des acteurs humanitaires. Cependant, les gens ne veulent pas souvent en parler, d'autres le trouvent cela normal, d'autres encore profitent derrière cela.
- Demander leur si ces relations sont normales ? Laissez-leur le temps d'expliquer leur position. **Dites-leur sans demander, pourquoi chacun a déjà vu cela autour de lui, mais sans jamais en parler ni penser à dénoncer cela.**
- Ensuite, entrer donc dans la PEAS pour leur montrer que ces actes sont néfastes, négatifs, interdits, car de l'exploitation.
- Clôturer en leur expliquant que c'est l'objet de ce projet, prévenir les communautés que ces actes sont interdits et sévèrement punis par le système humanitaire. Et qu'il leur revient désormais la responsabilité en tant que leader communautaire d'aller informer, sensibiliser et conscientiser le reste de la population, notamment ceux qui leur sont proches dans les organisations diverses.
- Demander leur si d'aucuns voudraient que vous les appuyer à sensibiliser dans leur groupe, et que les groupes les plus sensibilisés seront récompensés en décembre par le projet.
- Dites-leur que la prochaine séance de causerie portera sur les mécanismes de remontée de plainte et aussi, on évaluera ceux qui ont mené les sensibilisations dans leurs groupes.

Exposé sur le PEAS et ces principes

L'exploitation sexuelle désigne le fait d'abuser ou de tenter d'abuser :

- D'un état de vulnérabilité
- D'un rapport de force inégal ou
- Des rapports de confiance

A des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, **social ou politique ;**

Abus sexuel toute atteinte sexuelle ou toute menace commise

- Avec force,
- Avec contrainte

- Ou à la faveur d'un rapport inégal

Les principes clés de la PEAS

- L'exploitation et les abus sexuels commis par des travailleurs humanitaires constituent des fautes graves et constituent un motif de licenciement ;
- Les activités sexuelles avec des enfants (personnes âgées de moins de 18 ans) sont interdite, quel que soit l'âge du consentement sur place. Une croyance erronée concernant l'âge d'un enfant ne constitue pas une excuse/défense ;
- L'échange d'argent, d'emploi, de biens, ou de services contre des rapports sexuels, y compris des faveurs sexuelles ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou d'exploitation est interdit. Cela comprend l'échange de l'aide due aux bénéficiaires ;
- Toute relation sexuelle entre ceux qui fournissent une assistance et une protection humanitaire et une personne bénéficiant d'une telle assistance et d'une telle protection qui implique une utilisation abusive de son grade ou de son poste est interdite
- Lorsqu'un travailleur humanitaire développe des préoccupations ou des soupçons concernant des abus sexuels ou d'exploitation sexuelle par un collègue, que ce soit dans la même agence ou non, il ou elle doit signaler ces préoccupations par le biais des mécanismes de signalement établis par les agences ;
- Les travailleurs humanitaires sont tenus de créer et de maintenir un environnement qui prévient l'exploitation et les abus sexuels et encourage l'application de leur code de conduite.

Présentation des mécanismes locaux de remontée des plaintes

Clôture de l'activité

Prendre le maximum de photo, surtout les photos actives où les gens s'expriment, prenez aussi les photos de dos ;

A la fin, demander 2 interviews (fille/femme) et demander leur ce qu'ils pensent de la séance de discussion qui vient de se tenir, ce qu'ils retiennent de particulier, si cela va l'aider, comment compte-t-il le faire connaître aux autres.

(Faire signer les fiches de consentement aux personnes que vous allez passer en interview.